

RAPPORT N° 23_03_01

Assemblée générale du 24 mars 2023

RAPPORT : Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2022

Préambule:

Dans le cadre de ses statuts et du règlement (CE) n° 1302/2013 du 17 décembre 2013, l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (EPM) est un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT).

Conformément à ces statuts, l'EPM est régi par les dispositions des établissements publics de type syndicat mixte ouvert et relève de l'instruction budgétaire et comptable publique de type M71 jusqu'au 31 décembre 2022, puis M57 à compter de 2023.

Les lois de décentralisation ont consacré l'élargissement des compétences des collectivités locales, leur montée en puissance économique et la libéralisation de leurs financements. Autant d'évolutions impliquant que les élus disposent d'informations et d'indicateurs fiables et précis sur l'impact financier de leur action.

Ce souci de transparence vis-à-vis des citoyens et des partenaires, notamment financiers, a conduit à l'adoption de cadres comptables proches du plan comptable général (PCG), qui permettent de mieux appréhender la situation financière de l'EPM tout en prenant en compte les spécificités liées à son cadre de coopération internationale.

Par délibération, l'Assemblée Générale a opté pour une présentation des budgets et des comptes par nature des dépenses et recettes et une présentation dite croisée (nature-fonction). Par ailleurs le suivi analytique de l'établissement est également réalisé et présenté de façon non formalisée sous forme d'autorisations d'engagements (AE / crédits de paiements (CP).

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, les budgets et les comptes de l'exercice sont soumis à un vote de l'assemblée au niveau des chapitres budgétaires pour la section de fonctionnement et d'investissement.

De façon plus spécifique à l'exercice 2022, il s'agit de la dernière année d'exécution pour la plupart des projets issus du fonds de soutien Covid-19. La crise sanitaire a fortement impacté le budget de l'EPM et a encore conditionné en 2022, les ambitions eurorégionales. La pandémie a impacté encore le monde en 2022 et bien évidemment l'Eurorégion.

C'est dans ce contexte que l'exercice budgétaire 2022 a mis en œuvre les derniers mois d'exécution des projets du fonds de soutien Covid-19 élaboré lors de l'exercice 2020 et qui permet d'accompagner 32 projets eurorégionaux par le biais d'une autorisation d'engagement de 700k€ dont 40% de soldes ont été versés sur cet exercice pour la plupart.

Cette année a marqué le début de la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route. Compte tenu du lancement du nouveau cadre financier européen et au regard des enjeux et priorités eurorégionaux dégagés dans la feuille de route, 2022 a permis de concrétiser le dépôt des candidatures préparées en 2021 pour répondre aux attentes et besoins des différents programmes européens. Enfin, en réponse aux attentes politiques des membres de l'EPM, 2022 a permis de faire de développer cet outil comme l'acteur incontournable de coopération du nord-ouest de la Méditerranée.

Présentation des comptes 2022 :

Le budget s'exécute du 1er janvier au 31 décembre. Le comptable public dispose du même délai pour comptabiliser les titres de recettes et les mandats émis par le GECT EPM. Lors de cette clôture, le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de l'EPM.

L'année 2022 constitue financièrement un exercice budgétaire largement impacté par le fonds Covid-19. Les projets issus du fonds de soutien Covid-19 transversal doté de 700k€ votés en 2020, ont terminé leur exécution en 2022 pour la grande majorité. Le paiement des soldes de 40% pour chacun des projets est donc intervenu sur cet exercice majoritairement. Les projets européens Psamides, et Watsavereuse enfin autorisés à faire des rencontres en présentiel, ont poursuivi leur mise en œuvre, A noter pour ce dernier que les 40% de deuxième acompte ont été versés à l'EPM en 2022 et reversés aux partenaires bénéficiaires (sur la base de leur quote-part) sur ce même exercice, à l'exception d'AD'OCC pour qui le paiement a été suspendu le temps de mettre en place les actions prévues dans la convention.

Le budget 2022 a été exécuté sur cet exercice en section de fonctionnement à hauteur de **1 347,27 K€** en recettes (**959,16 k€** sur l'exercice précédent), et **1 309,34 K€** en dépenses (**1 593,34 k€** sur l'exercice précédent).

Le résultat de l'exercice est positif à hauteur de **37 924,99€** après les écritures de rattachement et contre-passations. Ce résultat démontre une gestion maîtrisée du budget, tout en anticipation et en maîtrise des dépenses. Pour mémoire, l'établissement a dû puiser dans les excédents de fonctionnement reportés de façon importante pour dégager un résultat de clôture positif sur le précédent exercice.

La section d'investissement a quant à elle été exécutée à hauteur de **37 380,86 €** en recettes (**32,4k€** sur l'exercice précédent) et **190 €** en dépenses (**20,9k€** sur l'exercice précédent) correspondant essentiellement à des licences informatiques.

Le volume d'activité d'investissement naturellement faible de l'établissement et aléatoire en fonction des exercices n'invite pas en tirer des enseignements.

a. La section de fonctionnement:

La section de fonctionnement s'établit sur l'exercice à hauteur de **1 347,27 K€** en recettes en hausse de 40,5% par rapport à l'exercice précédent (**959,16k€**) et **1 309,34 K€** en dépenses, en baisse de 17,8% par rapport à l'exercice précédent (**1 593,34 k€** K€) en raison de l'impact du deuxième acompte du projet Watsavereuse et des paiements réguliers du projet PSAMIDES pour les recettes et du fait, notamment, de l'étalement des paiements des soldes fonds Covid en raison de retard d'exécution pour certains projets, pour ce qui est des dépenses.

Au regard des éléments précités, les taux de réalisation sont donc à prendre en considération avec mesure. Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées à 56,6% contre 46,6% pour les recettes, arguant d'un bon équilibre entre les dépenses et les recettes.

i. Les dépenses:

1. Les charges à caractère général (D011):

Ce chapitre a été exécuté à seulement **49,11%** des CP votés à hauteur de **257.9k€** en baisse de **27,6%** sur l'exercice précédent (**355.8k€**). Cela traduit notamment la pérennisation de l'effet Covid-19 notamment sur les déplacements liés aux actions avec l'installation durable des visioconférences comme mode de réunion, plus éco-responsables et plus économes financièrement mais aussi en terme de temps passé.

Par ailleurs, les efforts de rationalisation des dépenses sur ce chapitre et d'économies potentielles par rapport aux dépenses liées au siège administratif, portent dès 2022 leurs fruits.

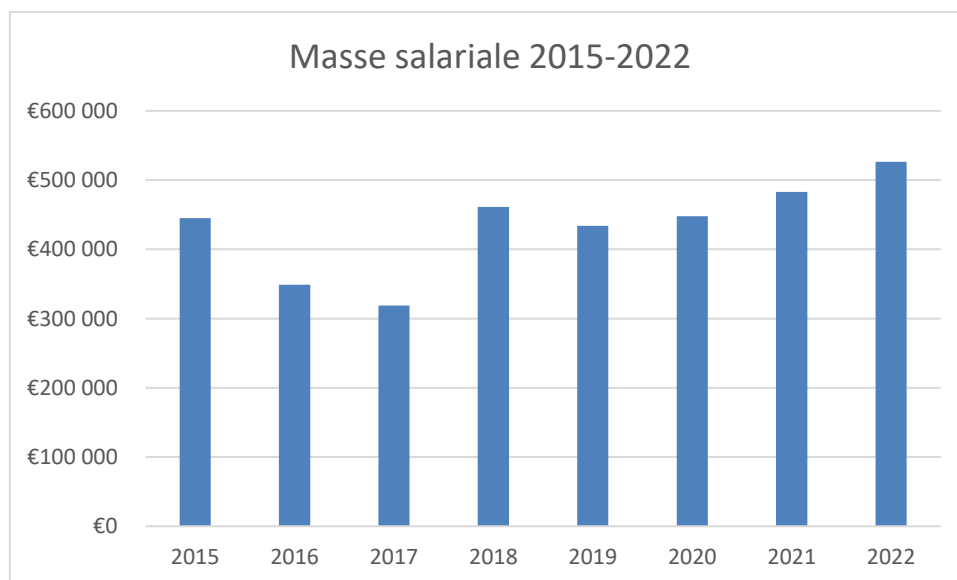
Au titre de cet exercice, les charges de gestion peuvent être analysées sous plusieurs volets :

- **Le siège** qui constitue un volet obligatoire avant même de commencer à mettre en œuvre le plan d'action : entre la location du siège, les fluides, l'assurance, les communications, et entre autres la maintenance des équipements informatiques et logiciels, ce volet s'établit à hauteur de **145,03 K€** en baisse de par rapport à l'exercice précédent (**184,18 K€**) essentiellement pour des abandons de certaines prestations de type assistance juridique et de rationalisation des dépenses administratives dans leur ensemble. Cela représente une baisse des dépenses de l'ordre de 21% avant même le déménagement dans les nouveaux locaux plus petits et donc moins cher à l'horizon d'avril 2023.
- **Le volet M-C-D (Missions-Colloques-Déplacements)** constitue un poste étroitement surveillé. Sur cet exercice, il ne représente que **3,86 K€**, stable par rapport à l'exercice précédent (**3.9 K€**). Cette stabilité et ce niveau relativement bas illustre parfaitement l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de coopération inhérente à l'EPM. Sans nécessité d'approfondir l'analyse de ce poste et dans l'hypothèse d'un retour à une libre circulation, il convient de souligner que la démarche initiée par l'EPM depuis 4 ans de créer une alternative aux déplacements en les limitant et en favorisant les réunions par visio conférence devra être poursuivie, que ce soit dans une démarche de développement durable ou encore dans un souci de bonne gestion de ce volet.

2. Les charges de personnel (D012):

En 2022, l'établissement a enregistré 1 départ au sein de l'équipe projet (en cours de remplacement, arrivée de Mr Joan LLORET prévue en mai 2023) ainsi qu'un congé maternité suivi d'un congé parental (remplacé par un CDD sur toute la durée avec tuilage des actions). La masse salariale s'est établie à **526,42 K€**, soit 17 K€ de moins que le prévisionnel établi en début d'exercice (543,6 K€).

Cet exercice correspond quasiment à une année prévisionnelle complète au niveau des ressources humaines et peut donc être prise comme référence.



3. Les autres charges de gestion courante (D65):

Les autres charges de gestion courante (correspondant en très grande partie aux subventions versées par l'EPM) s'établissent à hauteur de **487,62 K€** en baisse par rapport à l'exercice précédent (**722.11 K€**). Comme évoqué ci-avant, ce niveau de consommation s'explique par le paiement des 60% d'acompte aux 32 projets lauréats de l'appels à projets fonds Covid en 2021 et donc des subventions moindres en 2022, notamment du fait que certains projets tardent à demander les soldes., Par ailleurs, en 2022, il y a eu des reversements de fonds européens aux partenaires bénéficiaires du projet Watsavereuse (40% intermédiaires), et les paiements des subventions aux projets de l'AAP culture des années précédentes.

4. Les charges financières (D66):

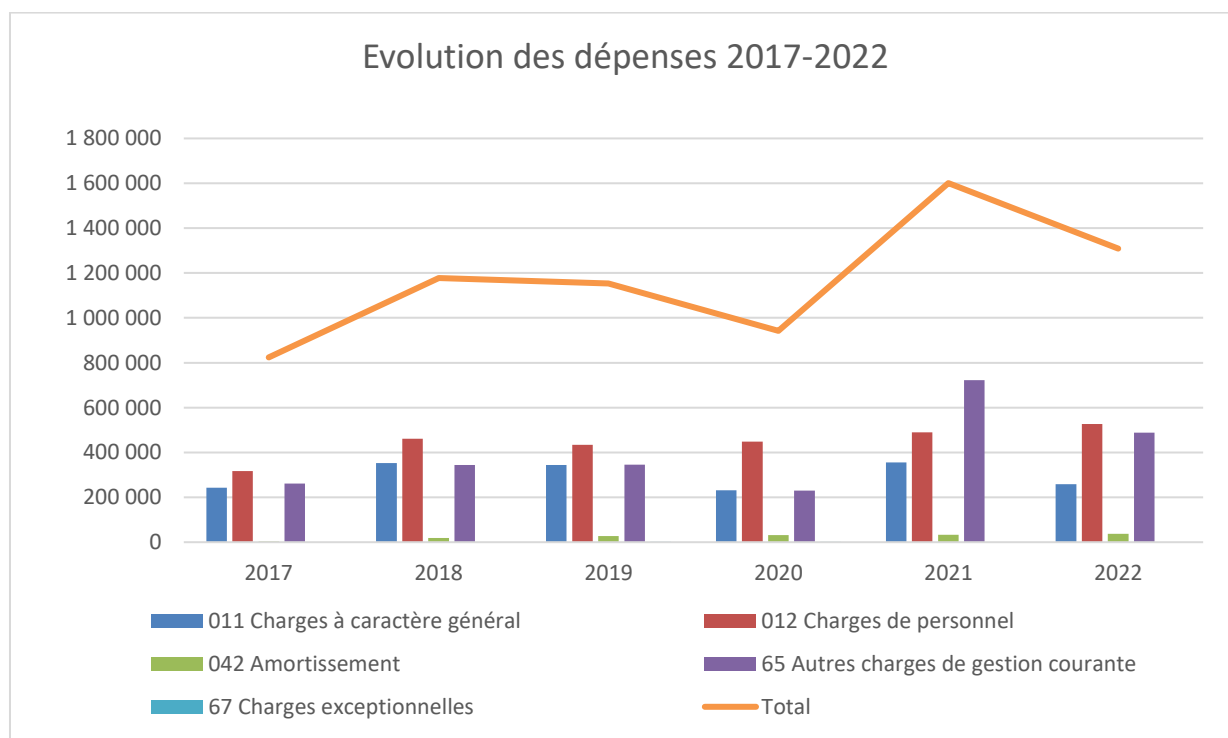
Ce chapitre n'a fait l'objet d'aucune consommation de crédits.

5. Les charges exceptionnelles (D67):

Ce chapitre n'a fait l'objet d'aucune consommation de crédits.

6. Les opérations d'ordre entre sections (D042):

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **37,38 k€** en légère hausse par rapport à l'exercice précédent (**32.42k**), correspondant à quasiment 100 % du prévisionnel. Il concerne notamment les dotations aux amortissements relatifs au matériel informatique et téléphonique et au mobilier nécessaires à l'implantation à Perpignan.



En conclusion et en matière d'analyse sur la répartition du poids des dépenses de fonctionnement par nature, il faut constater l'impact de la crise sanitaire sur l'activité de l'établissement notamment par rapport aux subventions versées sur le fonds Covid avec en 2022 un tassement de ces dépenses et un retour à un niveau correspondant à des années

régulières en terme d'actions et une baisse des charges à caractère général correspondants aux économies que réalise l'EPM sur ce volet.

ii. Les recettes:

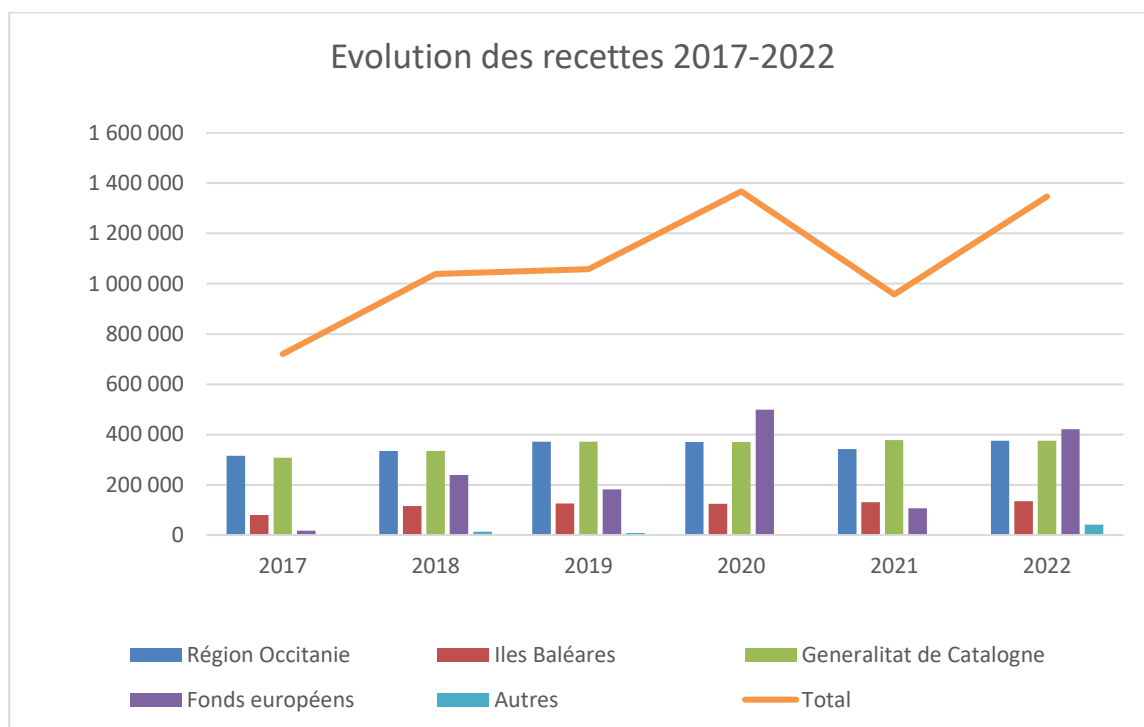
1. Les dotations, subventions et participations (R74):

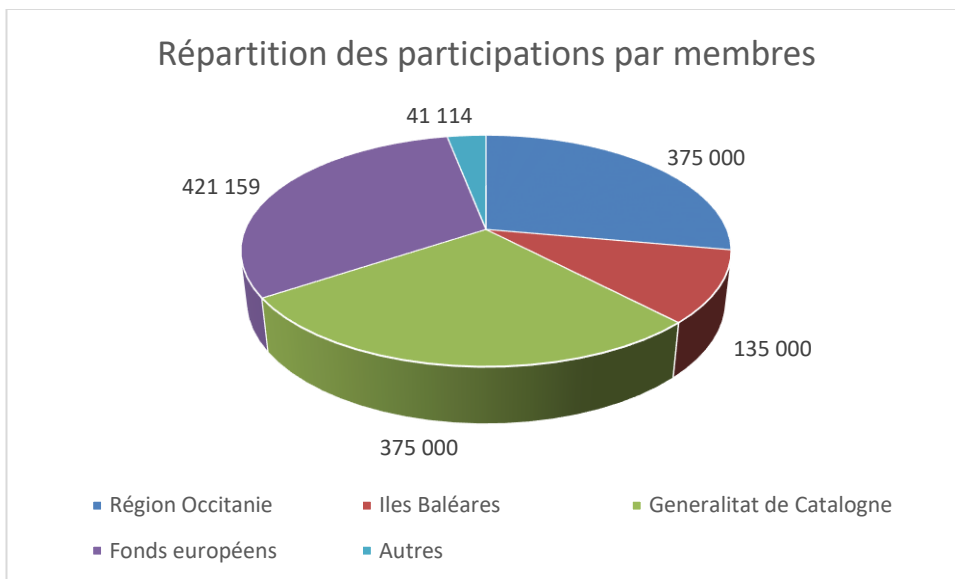
Ce chapitre est exécuté à hauteur de **1 347,27 K€** en hausse par rapport à l'exercice précédent (**957,6 K€**). Cette hausse s'explique surtout par le versement par la Commission européenne du deuxième acompte du projet Watsavereuse (**349,3 K€**) dont la côte part destinée aux partenaires du projet a aussi été reversée en 2022.

L'exercice prend également en compte les paiements intermédiaires de la subvention européenne du projet PSAMIDES (Interreg MED) ainsi que la subvention perçue au titre de l'assistance technique des microprojets CTP (**11 800 €** en 2022). Par ailleurs, au titre de l'organisation du colloque sur la pollution plastique en Méditerranée, l'EPM a perçu **32 000 €** (sur les 41 000 € de recettes prévues, le reste sera perçu 2023) de subventions. Bien entendu, ces subventions extérieures sont complétées par les participations annuelles des membres.

Après retraitement, ce sont donc **150 084,23 €** net perçu de fonds européens sur l'exercice (contre **107 178 €** en 2021). Ces recettes sont essentielles pour combler la différence entre les participations des membres sur le statutaire et le montant des dépenses de fonctionnement et de la communication. Il est donc à considérer que les subventions européennes doivent prendre un poids plus important dans les recettes.

En 2022, l'EPM a déposé 8 candidatures sur des appels à projets européens et suit donc cette logique, à la fois stratégie, politique, et financière.





b. La section d'investissement:

La section d'investissement s'établit au compte administratif de l'exercice à hauteur de **190 €** en dépenses correspondant essentiellement à des licences informatiques, et **37 380,86 €** en recettes.

i. Les dépenses:

1. Les immobilisations incorporelles (D20):

Ce chapitre s'établit à hauteur de **190 €** et comprend notamment le renouvellement de la licence du site Internet de l'EPM.

2. Les immobilisations corporelles (D21):

Aucune dépense exécutée en 2022 sur ce chapitre.

ii. Les recettes:

1. Les opérations d'ordre entre sections (R040):

Ce chapitre est exécuté à hauteur de **37.38k€**. Il s'agit d'une écriture financière d'opération d'ordre entre section d'amortissement des biens en corrélation avec l'exécution du chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

Au 31 décembre 2022, le patrimoine de l'établissement représente un actif immobilisé de 115.04k€ et un stock de dette moyen long terme au passif nul.

B La présentation analytique croisée fonctionnelle des crédits de paiements (CP) par actions:

En préambule à cette présentation croisée fonctionnelle des comptes, il convient de rappeler que le respect des règles de la comptabilité publique impose un retraitement. Les dépenses sont comptabilisées par :

- nature de la dépense
- service (au sens du pilotage de l'action)
- fonction (au sens de la commission à laquelle les crédits se rattachent et la politique publique pour laquelle la dépense est exécutée)
- action (de façon plus précise afin de mesurer l'impact du plan d'action).

L'approche analytique lancée depuis 4 ans permet à présent de mesurer de façon plus fine le coût et le niveau de réalisation du plan d'action.

Les charges de personnel sont comptabilisées au niveau de la fonction relative à l'administration générale.

Cette approche ne reflète ni la part réelle de travail que génère telle ou telle commission, ni recouvre la réalité du travail sur les projets européens qui intègrent aussi du personnel administratif (DG, RAF, COM, CBR, AA).

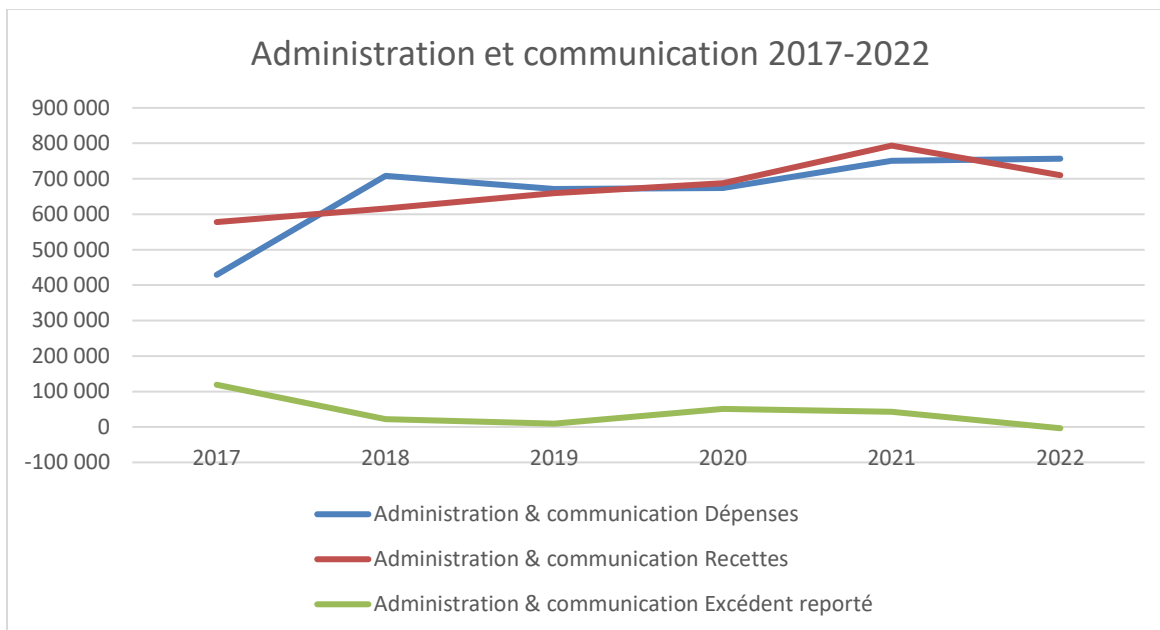
Compte tenu que cet exercice correspond à la mise en œuvre de la nouvelle feuille de route 2021-2030, il convient donc de replacer cette analyse dans le contexte des 5 exercices précédents.

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Administration & communication	Dépenses	429 128	708 615	671 255	674 159	750 671	756 655	3 990 484
	Recettes	578 000	616 175	659 334	687 424	793 692	709 960	4 044 585
	Excédent reporté	119 049	21 609	9 688	50 954	43 021	-3 674	
Culture	Dépenses	127 026	137 003	131 918	160 099	140 778	150 679	847 502
	Recettes	125 000	146 763	177 681	140 000	136 500	155 000	880 944
	Excédent reporté	200 317	210 077	255 840	277 741	273 463	277 784	
Environnement Energie Changement climatique	Dépenses	61 409	105 958	49 995	32 114	421 512	317 111	988 099
	Recettes	0	15 000	33 541	337 057	58 167	389 694	833 459
	Excédent reporté	346 202	255 244	238 754	537 696	174 351	246 934	
Enseignement supérieur et recherche	Dépenses	20 618	160 729	208 003	68 103	64 014	8 866	530 332
	Recettes		166 081	18 000	80 217	15 000	15 000	294 298
	Excédent reporté	276 766	282 119	92 116	108 230	59 216	65 350	
Innovation & Développement économique	Dépenses	10 721	57 086	69 619	5 785	183 245	40 783	367 239
	Recettes		64 373	129 159	82 607	58 539	70 000	404 678
	Excédent reporté	179 012	186 298	245 839	316 661	191 956	221 173	
Tourisme	Dépenses		7 631	22 559	1 687	71 174	35 444	138 496
	Recettes		30 000	40 000	40 000	35 000	45 000	190 000
	Excédent reporté	0	22 369	39 809	116 122	79 948	89 504	
Fonds stratégique		427 130	427 130	426 129	326 129	277 400	277 400	
Contrôles de cohérence :					941 947	1 631 394	1 309 538	
					1 367 304	1 096 898	1 384 654	
Résultats de clôture:				1 308 175	1 733 533	1 099 354	1 174 470	

L'exécution financière de l'**administration générale** intégrant la communication institutionnelle se caractérise par un déficit structurel qui est lié à plusieurs facteurs : la prise en charge des dépenses obligatoires de l'établissement, l'absence de participation des politiques publiques à ce fonctionnement comme les projets européens peuvent le prévoir de manière forfaitaire (15% des dépenses de ressources humaines au titre d'Interreg Med par exemple) un niveau de participation qui ne couvre pas ce poste et qui nécessite des recettes externes comme celles des projets européens qui doivent prendre une part plus importante.

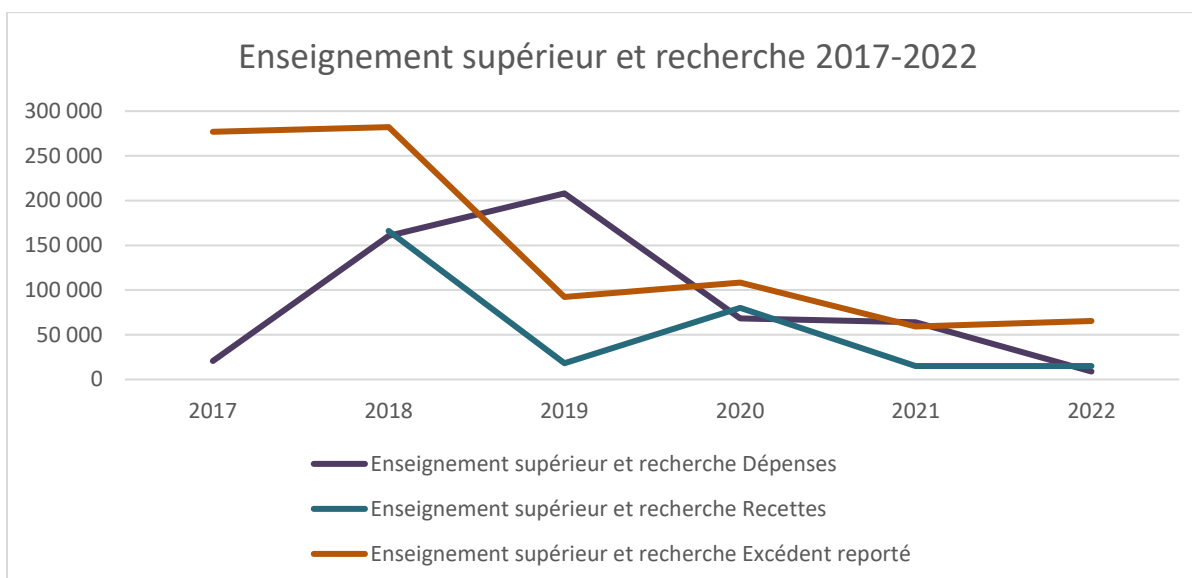
L'exercice 2022 est déficitaire sur ce chapitre. En effet, le niveau d'exécution de la masse salariale est ainsi proche du prévisionnel voté en mars 2022. Par ailleurs les dépenses de fonctionnement ont baissé conformément aux orientations données par la Direction afin de faire des économies sur ce volet structurellement déficitaire car pas abondé au niveau des dépenses généralement encourues. Plusieurs contrats ont été stoppés comme l'assistance juridique, d'autres contrats ont été renégociés à la baisse en fonction des besoins revus sur les prestations (ménage, etc).

En conclusion, « à plein régime », les dépenses de l'administration générale et de la communication institutionnelle devraient être de l'ordre de 840k€ environ financées par 560k€ de participations et 280k€ à aller chercher dans les financements externes et les excédents opérationnels.



La commission enseignement supérieur et recherche a porté pendant les exercices 2017 à 2020 sur le projet e-Health Eurocampus qui a eu pour effet de fausser un peu la lecture budgétaire des actions de la commission.

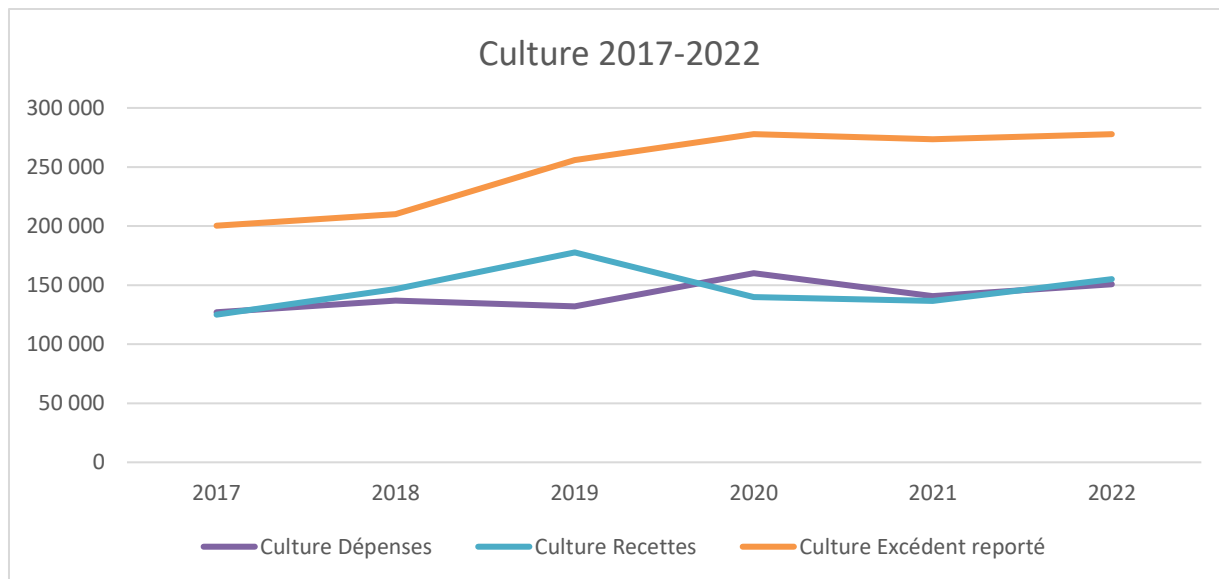
L'exercice 2022 a été consacré au versement de l'acompte des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets afin de répondre aux objectifs de la nouvelle feuille de route 2021-2030.



La commission culture a la particularité de présenter une exécution financière en décalage liée au calendrier des appels à projets annuels qui ne permet pas d'engager les crédits de paiement avant la fin de l'exercice et voit les participations des années N financer les actions des années antérieures. Au titre de l'exercice 2022, c'est ce qui permet de constater que les dépenses de versement des acomptes et soldes issus des appels à projets des années précédentes dépassent les recettes de participations annuelles « classiques » de cette commission. Le décalage entre l'engagement des nouveaux crédits et les paiements des projets lauréats des années précédentes permet d'absorber ce déficit.

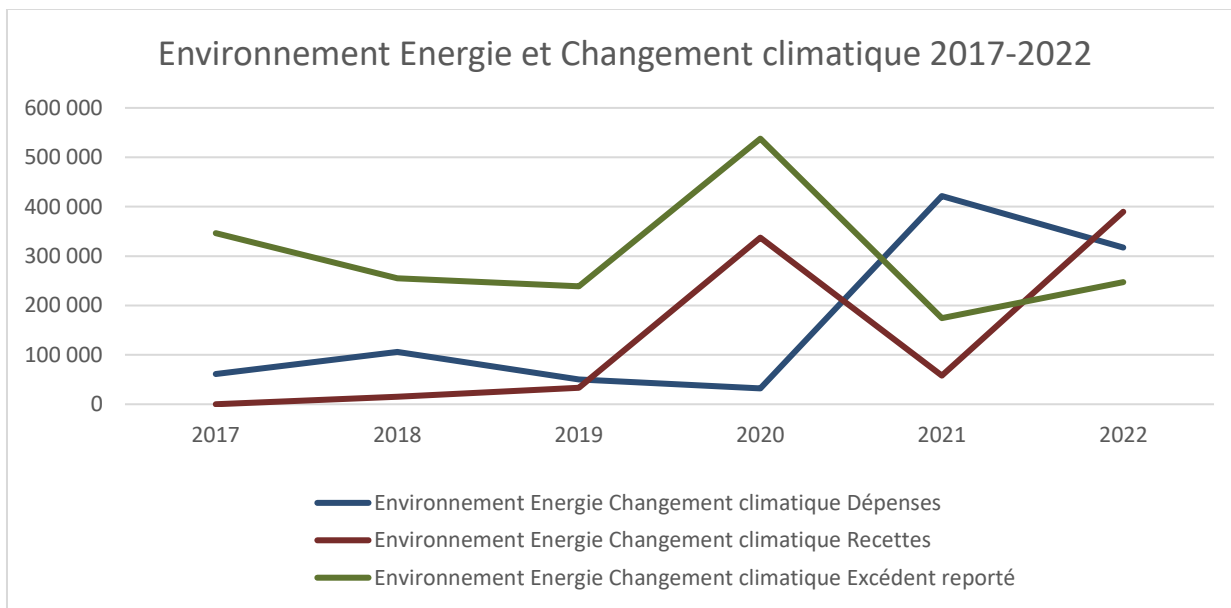
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

Les autres dépenses importantes pour l'exercice 2022 sont consacrées au versement de certains soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets.

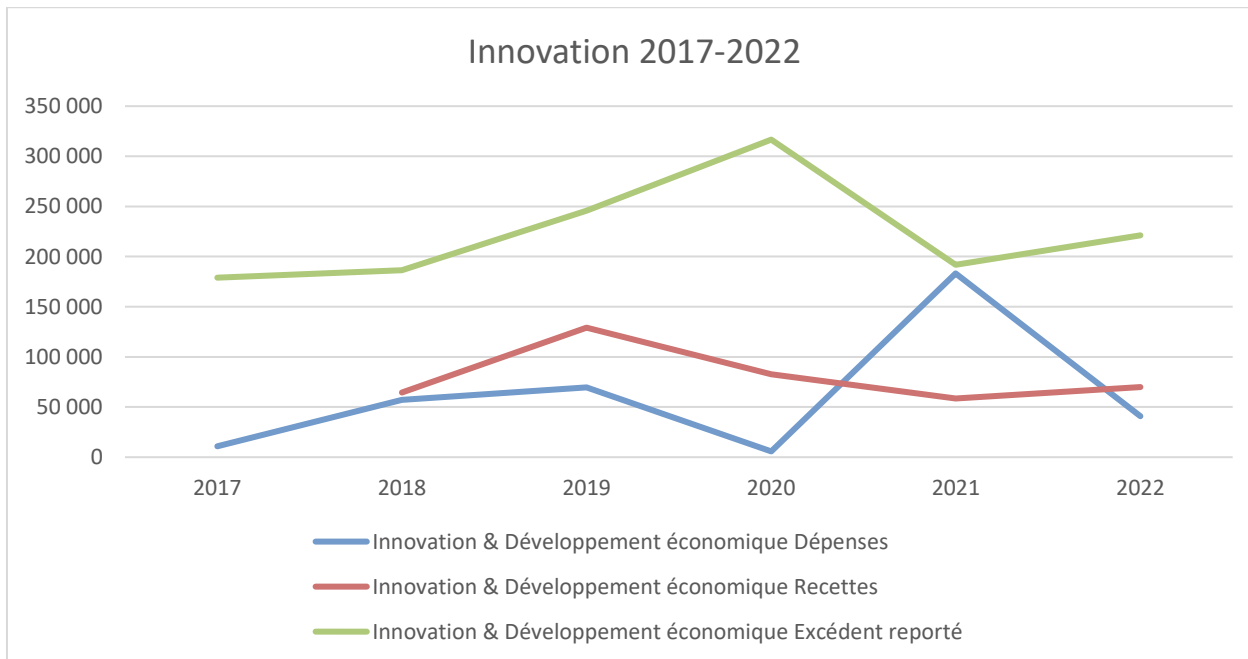


La commission Environnement Energie Changement climatique porte 2 projets européens (Interreg Med Psamides et Life WatSavereuse). La majeure partie des dépenses de ces projets sont constitués des frais de personnel pris en charge par l'administration et les dépenses inscrites au budget de la commission comprennent les prestations externes comme les experts pour le suivi du projet, la réalisation d'un plan de gestion ou de communication, les déplacements, ou encore les dépenses des contrôleurs de premier niveau. Wat'savereuse est financé par l'Union européenne à hauteur de 55% et Psamides à hauteur de 85%. La part résiduelle est donc financée par les fonds propres de la commission et pourrait également l'être par le fonds stratégique au besoin. Sur l'exercice 2022, les recettes sont supérieures aux dépenses grâce à l'excédent reporté de l'année précédente mais dont le niveau diminue fortement du fait notamment du reversement des quotes-parts des partenaires bénéficiaires du projet.

Les autres postes de dépenses en 2022 sont consacrés au versement de l'acompte des subventions aux projets lauréats du fonds COVID, au paiement des projets de l'interclustering Eau et à la préparation de nouvelles actions et nouveaux projets, en particulier le projet EnergyLife pour lequel des recettes supplémentaires des directions Energie des membres ont été engagées en partie en 2021 afin de financer l'assistance technique.



La commission Innovation : Les postes de dépenses en 2022 sont consacrés au versement de soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID et à la préparation d'un projet pilote I3. En effet, l'Eurorégion a préparé une réponse à l'appel à projet Interregional Innovation Investment (I3) pour fin 2022. Cela Nécessite de construire un partenariat avec minimum 3 entités de différentes Régions sur 2 pays membres de l'UE différents. L'EPM a lancé un appel d'offre afin de contractualiser une assistance technique pour construire une candidature autour de la S3 eurorégionale. Le niveau de cofinancement de ces projets est de 70%.



La commission Tourisme a été plus que toute autre impactée par la crise sanitaire dans la mise en œuvre de son plan d'action.

L'exercice 2022 a été consacré au versement de soldes des subventions aux projets lauréats du fonds COVID ainsi qu'au paiement des actions Miro in Cube. L'Eurorégion a aussi participé au salon Alimentaria dans le cadre d'un projet du fonds de soutien Covid et en lien avec l'année européenne de la gastronomie de Minorque.



Le plan d'action 2022 comportait 33 actions budgétées à hauteur d'un montant total de 2 310 k€. Il a été exécuté à hauteur de 1 309.34 k€, soit un taux moyen de réalisation de l'ordre de 57%.

Groupe Sei	Groupe ACTIONS (Code / Libellé)	Fonction (Code / Libellé)	Service Gestionnaire (Code / Libellé)	Mt Voté Cf	Mt Mandaté (Budg)	% réali
D		01 - Opérations non ventilables		37 400,00 €	37 380,86 €	99,95%
D		0201 - Personnel non ventilé	DRH - DRH	543 700,00 €	526 937,16 €	96,92 %
D		0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	79 162,42 €	14 762,23 €	18,65 %
D		0202 - Autres moyens généraux	SIEGE - SIEGE FRAIS ADM	180 480,00 €	145 032,40 €	80,36 %
D		23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 000,00 €	539,61 €	17,99 %
D		30 - Services communs	CULT - CULTURE	5 000,00 €	3 705,24 €	74,10 %
D		71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	4 000,00 €	438,54 €	10,96 %
D		92 - Recherche et innovation	INNOV - INNOVATION	4 000,00 €	1 393,50 €	34,84 %
D		95 - Tourisme et thermalisme	TOU - TOURISME	6 000,00 €	62,80 €	1,05 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	43 000,00 €	8 000,00 €	18,60 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	30 - Services communs	CULT - CULTURE	80 000,00 €	51 022,65 €	63,78 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	31 000,00 €	175,83 €	0,57 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	78 - Autres actions	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	12 000,00 €	12 000,00 €	100,00 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	92 - Recherche et innovation	INNOV - INNOVATION	83 000,00 €	9 999,48 €	12,05 %
D	FA FS COVI - FA FS COVID-19	95 - Tourisme et thermalisme	TOU - TOURISME	43 000,00 €	24 000,00 €	55,81 %
D	FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	5 000,00 €	7 696,04 €	153,92 %
D	FA11222 - FA11222 OPS POCTEFA AAP	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	17 000,00 €	770,15 €	4,53 %
D	FA11223 - FA11223 GOUV EUROMED	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	4 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA12211 - FA12211 PASSATION	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	14 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA12221 - FA12221 CES RELANCE	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	0,00 €	7 100,00 €	0,00 %
D	FA12221 - FA12221 CES RELANCE	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	25 000,00 €	36 225,94 €	144,90 %
D	FA12311 - FA12311 ECO AGRICULTURE	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA13112 - FA13112 RAPPORTS ANNUELS	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	4 000,00 €	1 884,00 €	47,10 %
D	FA13213 - FA13213 ETUDE EVAL 2020	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	4 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA14116 - FA14116 WEB & COM	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	16 000,00 €	3 071,58 €	19,20 %
D	FA14121 - FA14121 SUPPORT EVEN	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	8 000,00 €	8 000,00 €	100,00 %
D	FA14122 - FA14122 COM POSITIONNEMENT	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	5 000,00 €	3 556,09 €	71,12 %
D	FA14123 - FA14123 CARTO INSTAMAP	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	48 250,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA21215 - FA21215 EIE PILOTE HEUR	92 - Recherche et innovation	INNOV - INNOVATION	21 500,00 €	28 230,00 €	131,30 %
D	FA21216 - FA21216 PROJET SUDOEE INNOV	92 - Recherche et innovation	INNOV - INNOVATION	15 000,00 €	1 159,77 €	7,73 %
D	FA22131 - FA22131 AIGUA	74 - Politique de l'eau	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	74 - Politique de l'eau	COM - COMMUNICATION	0,00 €	-68,40 €	0,00 %
D	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	74 - Politique de l'eau	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	322 000,00 €	238 640,92 €	74,11 %
D	FA22222 - FA22222 MIRO UPVD	95 - Tourisme et thermalisme	TOU - TOURISME	27 600,00 €	10 000,00 €	36,23 %
D	FA23111 - FA23111 ENS SUP STRATEGIE	23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	3 500,00 €	325,87 €	9,31 %
D	FA23422 - FA23422 SUMMERS CLASSES	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	1 500,00 €	207,20 €	13,81 %
D	FA31112 - FA31112 PARLEMENT EURO JEUNESS	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	5 000,00 €	465,27 €	9,31 %
D	FA31113 - FA31113 GASTRONOMIE	95 - Tourisme et thermalisme	TOU - TOURISME	5 000,00 €	1 381,53 €	27,63 %
D	FA31121 - FA31121 LETS CLEAN UP EUROPE	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	5 000,00 €	2 461,75 €	49,24 %
D	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	20 000,00 €	15 449,27 €	77,25 %
D	FA32111 - FA32111 CHANGEMENT CLIMATIQUE	78 - Autres actions	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	4 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA32241 - FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREG	75 - Politique de l'énergie	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	440 040,02 €	0,00 €	0,00 %
D	FA33111 - FA33111 ESPACES MARINS	74 - Politique de l'eau	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	13 500,00 €	11 580,00 €	85,78 %
D	FA33112 - FA33112 SYMPO ENERGIE	75 - Politique de l'énergie	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	3 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA33231 - FA33231 PROGRAMME MOBILITE REC	23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA33311 - FA33311 COM CHEQUE EUROCAMPUS	23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	1 000,00 €	0,00 €	0,00 %
D	FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	CULT - CULTURE	8 000,00 €	2 581,85 €	32,27 %
D	FA43111 - FA43111 18 CULT AAP	30 - Services communs	CULT - CULTURE	45 000,00 €	18 044,94 €	40,10 %
D	FA43117 - FA43117 19 CULT AAP	30 - Services communs	CULT - CULTURE	61 500,00 €	22 492,93 €	36,57 %
D	FA43119 - FA43119 21 CULT AAP	30 - Services communs	CULT - CULTURE	65 300,00 €	52 171,30 €	79,89 %
D	FA43120 - FA43120 22 CULT AAP	30 - Services communs	CULT - CULTURE	4 500,00 €	660,00 €	14,67 %
R		01 - Opérations non ventilables	ADM - ADMINISTRATION	74 283,69 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	174 350,54 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables	FIN - FINANCES	277 399,55 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables	CULT - CULTURE	273 462,43 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables	TOU - TOURISME	79 947,63 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables		28 070,00 €	20 470,00 €	72,92 %
R		01 - Opérations non ventilables	SG - Services Généraux	9 330,00 €	16 910,86 €	181,25 %
R		01 - Opérations non ventilables	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	59 216,40 €	0,00 €	0,00 %
R		01 - Opérations non ventilables	INNOV - INNOVATION	191 956,16 €	0,00 €	0,00 %
R		0201 - Personnel non ventilé	DRH - DRH	0,00 €	8 615,24 €	0,00 %
R		0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	570 000,00 €	570 499,06 €	100,09 %
R		23 - Enseignement supérieur	ENS SU - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	15 000,00 €	15 000,00 €	100,00 %
R		30 - Services communs	CULT - CULTURE	140 000,00 €	140 000,00 €	100,00 %
R		71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	30 000,00 €	30 000,00 €	100,00 %
R		92 - Recherche et innovation	INNOV - INNOVATION	70 000,00 €	70 000,00 €	100,00 %
R		95 - Tourisme et thermalisme	TOU - TOURISME	45 000,00 €	45 000,00 €	100,00 %
R	FA11221 - FA11221 CTP MICRO PROJ AAP	0202 - Autres moyens généraux	ADM - ADMINISTRATION	0,00 €	11 862,56 €	0,00 %
R	FA12221 - FA12221 CES RELANCE	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00 €	32 115,00 €	0,00 %
R	FA14124 - FA14124 DG-REGIO AAP	56 - Technologies de l'information	COM - COMMUNICATION	49 132,00 €	0,00 €	0,00 %
R	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	0201 - Personnel non ventilé	DRH - DRH	26 000,00 €	30 500,00 €	117,31 %
R	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	0202 - Autres moyens généraux	SIEGE - SIEGE FRAIS ADM	26 000,00 €	30 500,00 €	117,31 %
R	FA22221 - FA22221 REUSE LIFE	74 - Politique de l'eau	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	297 000,00 €	288 356,40 €	97,09 %
R	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	0201 - Personnel non ventilé	DRH - DRH	0,00 €	18 660,59 €	0,00 %
R	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	0202 - Autres moyens généraux	SIEGE - SIEGE FRAIS ADM	0,00 €	1 941,91 €	0,00 %
R	FA31211 - FA31211 PSAMIDES	71 - Actions transversales	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	0,00 €	39 222,53 €	0,00 %
R	FA32241 - FA32241 ENERGIE CLIMAT EUROREG	75 - Politique de l'énergie	DEV DU - DEVELOPPEMENT DURABLE	506 993,60 €	0,00 €	0,00 %
R	FA41113 - FA41113 GROUPE DE LANGUE	30 - Services communs	CULT - CULTURE	15 000,00 €	15 000,00 €	100,00 %

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

C Le compte de Gestion 2022 :

Le compte de gestion relève des fonctions du payeur régional exercées par un comptable direct du Trésor ayant la qualité de comptable principal dans le respect des dispositions de l'article L 1617-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la séparation entre l'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'EPM, et le comptable chargé de la mise en paiement des dépenses et en recouvrement des recettes.

L'état des restes à recouvrer à la date d'adoption des comptes s'établit à 18 500 €.

Arrêt du compte administratif et adoption du compte de gestion 2022 :

Considérant que le comptable public a bien transmis à l'EPM le compte de gestion de l'exercice,

Considérant qu'après examen, il y a bien corrélation entre les comptes du comptable public et ceux de la Présidence en exercice en sa qualité d'ordonnateur des dépenses et des recettes de l'établissement,

Considérant la présentation du compte administratif ci-dessus et au regard des documents d'appui transmis aux délégués,

Considérant le respect des dispositions de l'article 1612-12 du CGCT en matière de vote du compte administratif,

Il est proposé de voter l'adoption du compte de gestion et l'arrêt des comptes de l'Eurorégion GECT Pyrénées-Méditerranée au titre de l'exercice 2022, présentés de façon croisée par nature et fonction au niveau des chapitres budgétaires dans les deux sections, permettant ainsi d'aboutir aux résultats et soldes globaux suivants :

Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 662,42	2 889 479,58	2 958 142,00
Titres de recette émis (b)	37 380,86	1 347 253,29	1 384 634,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	37 380,86	1 347 253,29	1 384 634,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 662,42	2 312 270,02	2 380 932,44
Mandats émis (f)	190,00	1 351 444,81	1 351 634,81
Annulations de mandats (g)		51 475,14	51 475,14
Depenses nettes (h = f - g)	190,00	1 299 969,67	1 300 159,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	37 190,86	47 283,62	84 474,48
(h - d) Déficit			

En application du chapitre 5 du titre 3 du Tome 2 de l'instruction budgétaire et comptable M71, considérant l'absence d'un besoin de financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter le résultat de clôture 2022 à hauteur de 1 137 278,97 € en excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement au chapitre R002, en légère hausse de 3,5% sur le compte administratif précédent (1 099,35 K€).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

Au regard des éléments présentés ci-avant au cours de l'approche analytique et des résultats ci-après décrits et après affectation des résultats 2022, le compte administratif permettrait d'enregistrer au budget primitif de l'exercice suivant, les excédents de fonctionnement reportés, répartis de la façon suivante :

002 Répartition analytique de l'excédent de fonctionnement reporté 2023								
	Administration & communication	Culture	Environnement Energie Changement climatique	Enseignement supérieur et recherche	Innovation & Développement économique	Tourisme	Fonds stratégique	Total
EFR Brut 31/12	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €
Apport FS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EFR net R 002	32 944,85 €	251 783,52 €	238 323,42 €	54 850,92 €	196 173,41 €	85 803,30 €	277 399,55 €	1 137 278,97 €

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	31 262,42		37 190,86		68 453,28
Fonctionnement	1 099 353,98		37 924,99		1 137 278,97
TOTAL I	1 130 616,40		75 115,85		1 205 732,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 130 616,40		75 115,85		1 205 732,25

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

DELIBERATION N° 23_03_01

Assemblée générale du 24 mars 2023

OBJET : Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2022.

Vu le Règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, relatif à un Groupement de Coopération Territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupement de ce type;

Vu la convention et les statuts modifiés de l'Eurorégion signés par les Présidents Membres du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT), le 18 juin 2009, et révisés le 4 octobre 2021,

Vu l'Arrêté du Préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu les documents budgétaires annexés à la présente,

Considérant que la réglementation publique en matière de gestion comptable et la réglementation budgétaire imposent une concordance entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion,

Considérant que le Compte Administratif 2022 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée doit être approuvé avant le 30 juin de l'exercice,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale, à l'unanimité des membres,

DECIDE :

Article 1 : Le Compte Administratif 2022 de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée présenté par nature et fonctions est approuvé.

Article 2 : L'Assemblée Générale approuve et valide la parfaite concordance des résultats entre le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2022 dont les résultats sont arrêtés dans les conditions ci-après :

Résultats budgétaires de l'exercice

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2022

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	68 662,42	2 889 479,58	2 958 142,00
Titres de recette émis (b)	37 380,86	1 347 253,29	1 384 634,15
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	37 380,86	1 347 253,29	1 384 634,15
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	68 662,42	2 312 270,02	2 380 932,44
Mandats émis (f)	190,00	1 351 444,81	1 351 634,81
Annulations de mandats (g)		51 475,14	51 475,14
Depenses nettes (h = f - g)	190,00	1 299 969,67	1 300 159,67
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	37 190,86	47 283,62	84 474,48
(h - d) Déficit			

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

05000 - GECT PYRENEES MEDITERRANEE

Exercice 2022

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2021	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2022	RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022
I - Budget principal					
Investissement	31 262,42		37 190,86		68 453,28
Fonctionnement	1 099 353,98		37 924,99		1 137 278,97
TOTAL I	1 130 616,40		75 115,85		1 205 732,25
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 130 616,40		75 115,85		1 205 732,25

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

Le Président en exercice,

Pere ARAGONES

Certifié exécutoire :

Reçu en Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Copie : Pairie régionale d'Occitanie